

C'est toujours le membre du Congrès qui parle:

D'autre part, la *Winnipeg and Central Gas Company*, qui se trouve en fait plus près de la source de production, devrait payer le même gaz 35.68c. les mille pieds cubes pendant la durée de son contrat. Ces chiffres sont basés sur les facteurs de charge minimum prévus par contrat, mais même si le facteur de charge est de 100 p. 100, la *Midwestern* continuera à bénéficier d'un net avantage pendant toute la période de 25 ans.

Il semble bien que le gouvernement n'ait pas encore décidé quelle attitude il va prendre à ce sujet, mais il a déjà refusé d'intervenir conformément aux discours prononcés par ses membres pendant le fiévreux débat de mai et juin 1956. Je crois, par conséquent, avoir le droit d'exprimer mes doutes et mes soupçons quant à son intégrité et à sa sincérité à l'égard de cette ligne de conduite.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, si le gouvernement ne met pas fin à l'accord que le ministre des Travaux publics, que je suis heureux de voir à sa place, a qualifié de la plus grande trahison envers le peuple canadien depuis la Confédération, la *Trans-Canada* pourra, après avoir perçu suffisamment de fonds des consommateurs de gaz canadiens, acheter le secteur nord ontarien du pipe-line en en payant le prix de revient plus un certain intérêt sur les deniers publics avancés.

Il n'est pas douteux que la compagnie exercera un jour son droit d'option si le marché est maintenu, et comme à cette époque le pipe-line aura beaucoup plus de valeur que ce que sa construction aura coûté, la *Trans-Canada* fera encore une autre bonne affaire aux dépens du contribuable canadien et du consommateur canadien. Il n'est pas douteux non plus que, si ce pipe-line que nous construisons actuellement (je dis "nous" à dessein, car c'est le Canada qui construit le pipe-line dans le Nord de l'Ontario, comme c'est le Canada qui a réuni les fonds sous forme de prêts faits à la compagnie pour construire le premier tronçon allant de la frontière de l'Alberta à Winnipeg) pouvait continuer à appartenir à l'État et à être exploité par une société de la Couronne comme service public, l'aménagement du pipe-line reviendrait meilleur marché, car le gouvernement pourrait lever les capitaux nécessaires à des taux d'intérêt plus bas qu'une société privée, et l'entreprise publique serait soulagée de certains fardeaux fiscaux, tant fédéraux que provinciaux.

Bien plus, au lieu de permettre à la société de mettre de côté, sur le prix exigé des consommateurs de gaz naturel, un montant suffisant pour acheter la canalisation dans 20 ans, le gouvernement pourrait en répartir l'amortissement sur une période beaucoup plus longue, par exemple, 40 ans au lieu de

20 ans. En conséquence, les frais fixes se trouveraient de moitié moins élevés que durant une période de 20 ans. On comprend alors que les consommateurs ontariens et québécois bénéficieraient d'un taux moins élevé; en temps utile, sinon immédiatement, ils obtiendraient de plus grands avantages.

On se rappelle que, lors du débat du 4 juin 1956, M. Drew a dit que trois solutions s'offraient; mais si le gouvernement tenait absolument à ce que soit adopté le bill tendant à assurer au moyen d'avances l'aménagement du premier secteur du pipe-line transcanadien et s'engageait ensuite à aménager le secteur de l'Ontario septentrional, il ne resterait plus au gouvernement, dans ce cas-là (je cite ses propres paroles):

...qu'à aménager tout le pipe-line, non pas seulement une partie, et à en assumer entièrement la direction.

Voilà ce que M. Drew a dit à la Chambre. Je cite de nouveau le premier ministre actuel; cette fois je me reporte à la page 4183 du *hansard* du 17 mai 1956. Il est évident que la transaction elle-même et la façon dont elle a été bâclée lui répugnent. Il a dit:

Le bénéfice, c'est ici le premier ministre (monsieur St-Laurent) abdiquant sa foi dans les principes démocratiques, refusant aux membres de l'opposition le droit de faire valoir leurs arguments afin de renseigner l'opinion publique ou de trouver le motif de tant de sollicitude de la part des membres du Gouvernement. Depuis cinq longues années, cet enfant gâté,...

C'est l'honorable député de Prince-Albert, maintenant premier ministre, qui parle:

...la *Trans-Canada Pipe Lines*, par ses dérobades, son changement de direction, ses protestations, sa réorientation, a retardé la réalisation de cet objectif recommandable qui consiste à ouvrir un débouché au gaz de l'Alberta en mettant à la disposition des autres parties du Canada cette forme nécessaire d'énergie. Je prie aujourd'hui le premier ministre de dire à la Chambre pourquoi il redoute tellement les faits; pourquoi il a craint de laisser apparaître sous son vrai jour cette entreprise funeste? Je lui demande pourquoi il a jugé nécessaire, de concert avec les membres de son cabinet, de museler les représentants du peuple avant même la moindre tentative de la part de l'opposition de faire obstruction ou de mettre des entraves à la ligne de conduite et au programme du Gouvernement. Je lui demande de nous l'expliquer aujourd'hui, parce que l'ère du silence est révolue. Craignent-ils la vérité, là-bas?

Je le répète, c'est le premier ministre actuel qui parle.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Comme je voudrais que mon ennemi écrive un livre!

M. Coldwell: Je reprends la citation:

Est-ce la raison pour laquelle ils s'abritent derrière la caricature d'un Parlement qu'ils ont créée en se servant de la formule parlementaire de la clôture d'une façon dont on ne l'a jamais appliqué auparavant?